

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 31 mars à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Richard ORHANT - Bertrand CAGNEAUX - Didier LELIEVRE - Marie-Paule GERVAIS - Dominique BASSET - Karine TRASSARD-DERDA - Jean-Luc FAVREL - Christel ROGER.

Membre absent : Gaëlle LE HINGRAT - Nathalie DRIAUX - Virginie JOBARD.

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 12 membres sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

- **Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014 -
Délibération N°2015- 04**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 622 566.54 €	DEPENSES REALISEES : 514 769.00 €
RECETTES PREVUES : 622 566.54 €	RECETTETS REALISEES : 581 796.19 €

Résultat de clôture 2013 :	excédent : 121 392.83 €
Part affectée à l'investissement :	35 038.29 €
Résultat de l'exercice 2014 :	excédent : 67 027.19 €
Résultat cumulé à reporter en 2015	excédent : 153 381.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 202 068.98 €	DEPENSES REALISEES : 186 271.82 €
RECETTES PREVUES : 202 068.98 €	RECETTES REALISEES : 113 652.71 €

Résultat de clôture 2013 :	excédent : 79 037.69 €
Résultat de l'exercice 2014 :	déficit : -72 619.11 €
Résultat cumulé à reporter en 2015	excédent : 6 418.58 €
Besoin de financement :	0 €

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Emmanuel MAURICE, maire, quitte la salle. Patrick DENOYELLE, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2014, présenté par monsieur le maire.

1. Après délibération, le conseil municipal (11 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2014.

A l'issue du vote monsieur le maire remercie de la confiance que le conseil municipal lui a accordée et poursuit la séance.

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

2. Le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents (12 voix pour).

- **Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2015**
Délibération N° 2015-05

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- ✓ Taxe habitation : 18.21 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.06 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.48 %
- ✓ Taux pour la compensation foncière des entreprises (CFE) : 17.16 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter les taux d'imposition, présentés ci-dessus, pour l'année 2015.

- **Objet : Vote des subventions**
Délibération N° 2015 -06

6574	Subventions	VOTE 2015	
	TOTAL	6 227.00	
	ASLO Tourville	290.00	29*10
	Association Sportive collège J. Prévert	100.00	10*10
	Association "Club de l'Espérance"	258.00	
	Association "Les Toiles de Grainville"	258.00	
	Subvention exceptionnelle « Les Toiles Grainville	50.00	
	Association "Vivre à Grainville"	258.00	
	Association des Loisirs Grainvillais	258.00	
	Association APE	650.00	
	Association APEL	650.00	
	Association Danse	550.00	
	Association des Anciens Combattants	120.00	
	Association Foot Verson	170.00	17*10
	Association Foot Vétérans	258.00	
	Association Gymnastique	258.00	
	Association Paralysés de France	68.00	
	BTP CFA	38.00	1*38
	CIFAC	76.00	2*38
	Comité de jumelage Cheux	258.00	
	Familles rurales Evrecy	670.00	
	Familles rurales subvention septembre	500.00	
	Foyer socio-éducatif collège Verson	265.00	53*5
	Ligue Nationale contre le cancer	95.00	
	Société de Chasse	129.00	

Richard ORHANT regrette que la subvention exceptionnelle accordée à l'association DANSE ne soit pas renouvelée. Didier DEGLETTE répond que cette subvention était donnée sur présentation d'un bilan déficitaire, déficit inhérent au prix très élevé de la location de la salle des Congrès à Caen. Richard ORHANT précise que la location de la salle de Bretteville l'Orgueilleuse représente quand même une lourde charge pour l'association.

- **Objet : Affectation du résultat 2014 sur Budget 2015**
Délibération N° 2015- 07

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2014

	<i>Résultat de clôture 2014</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2015</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>6 418.58</i>		<i>6 418.58</i>
<i>FONTIONNEMENT</i>	<i>153 381.73</i>		<i>153 381.73</i>
<i>TOTAL</i>	<i>159 800.31</i>		<i>159 800.31</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affectation des résultats de l'année 2014 sur le budget primitif 2015

- **Objet : Vote du budget primitif 2015**
Délibération N° 2015 08

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	178 356.31
O12	charges de personnel	278 000.00
014	Atténuation de produits	37 161.00
65	charges de gestion courante	141 606.00
66	charges financières	4 550.00
	DEPENSES REELLES	639 673.31
O23	Virement à la section d'investissement	49 363.42
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		689 036.73
RECETTES		
013	Atténuation de charges	8 000.00
70	Produits des services	600.00
73	Impôts et taxes	262 733.00
74	Dotations et participations	249 724.00
75	Autres produits de gestion courante	13 600.00
77	Produits exceptionnels	998.00
	RECETTES REELLES	533 655.00
002	RESULTAT REPORTE	153 381.73
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		689 036.73

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	immobilisations corporelles	20 800.00
23	Immobilisations en cours (travaux voirie + bâtiments)	25 982.00
16	Remboursement emprunts	31 000.00
O20	Dépenses imprévues	<u>0</u>
TOTAL DEPENSES REELLES		77 782.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		77 782.00

RECETTES		
10	Fonds propres (TLE+FCTVA)	22 000.00
1068	Excédent de fonctionnement	0
TOTAL RECETTES REELLES		22 000.00
O21	Virement de la section fonctionnement	49 363.42
001	RESULTAT REPORTE	6 418.58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		77 782.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015, à l'unanimité des membres présents. (12 voix pour).

- **Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**
Délibération N° 2015-09

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler le parc informatique, devenu obsolète, de l'école primaire publique. Il précise que ces équipements informatiques servent aux activités périscolaires (APS) mises en place par la nouvelle réforme scolaire.

Monsieur le maire présente le devis de la société AIDEC, qui s'élève à 5 073.27 euros HT. Il informe que cette acquisition fait l'objet d'une aide au titre de la réserve parlementaire, aide s'élevant à 50% du montant hors taxes. C'est pourquoi il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de monsieur le député.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à solliciter auprès de monsieur le député, une aide pour l'acquisition du matériel informatique destiné à l'école primaire publique, au titre de sa réserve parlementaire.

Rapport des commissions :

- ✓ SIGRSO : Didier DEGUETTE informe le conseil municipal qu'au budget 2015, le restaurant scolaire a augmenté le prix des repas facturés aux communes à compter du mois de septembre 2015.
 - Repas maternelle : 3.51 €
 - Repas élémentaire : 3.69 €
 - Repas exceptionnel : 5.05 €

- Repas adulte : 4.55 €

La commission RPI, qui se réunira le mardi 28 avril 2015, examinera s'il convient de répercuter cette hausse sur les tarifs facturés aux parents d'élèves.

Par ailleurs, il annonce que le nombre de repas pourrait augmenter. En effet, les communes de Verson et de Bretteville sur Odon ont fait part de leur intention d'intégrer le syndicat de restauration scolaire.

- ✓ SDEC : Patrick DENOYELLE informe qu'il sera prochainement procédé au remplacement d'un poste de transformation (poste H61 par un poste PSSA) rue de la 15^e division écossaise, à côté de la salle des associations. La pose de câbles haute et basse tension sera réalisée en souterrain. Le montant de cette intervention est financé en intégralité par le SDEC énergie.
- ✓ CCEOO : changement du container à verres, près du château d'eau.
- ✓ Prochaines réunions de commission :

- Commission travaux et commission aménagement du territoire- cadre de vie- sécurité : le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures

- Commission RPI : le mardi 28 avril à 18h30

- Commission Sports Loisirs Culture Jeunesse : le jeudi 30 avril à 18 heures pour préparer la prochaine fête communale fixée au 05 septembre 2015.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20H50.